

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2021

SPORTS

BLACK PANTHERS - CONVENTIONNEMENT POUR SUBVENTIONS

Considérant que les collectivités ont l'obligation de conclure des conventions pour l'attribution des subventions d'un montant supérieur à **23 000 euros par an**,

En application de ces dispositions, un projet de convention a été établi avec le club ci-dessous, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2022.

Sur proposition de Monsieur LAHOTTE, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, :

- d'approuver le projet de convention liant la commune au Club de Football Américain « Les Black Panthers »,
- et d'autoriser M. le Maire à la signer.

CHABLAIS AVIRON THONON - CONVENTIONNEMENT POUR SUBVENTIONS

Considérant que les collectivités ont l'obligation de conclure des conventions pour l'attribution des subventions d'un montant supérieur à **23 000 euros par an**,

En application de ces dispositions, un projet de convention a été établi avec le club ci-dessous, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2022.

Sur proposition de Monsieur LAHOTTE, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, :

- d'approuver le projet de convention liant la commune à « Chablais Aviron Thonon »,
- et d'autoriser M. le Maire à la signer.

CLUB DES NAGEURS DE THONON - CONVENTIONNEMENT POUR SUBVENTIONS

Considérant que les collectivités ont l'obligation de conclure des conventions pour l'attribution des subventions d'un montant supérieur à **23 000 euros par an**,

En application de ces dispositions, un projet de convention a été établi avec le club ci-dessous, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2022.

Sur proposition de Monsieur LAHOTTE, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, :

- d'approuver le projet de convention liant la commune au « Club des Nageurs de Thonon »,
- et d'autoriser M. le Maire à la signer.

RUGBY CLUB THONON CHABLAIS LEMAN - CONVENTIONNEMENT POUR SUBVENTIONS

Considérant que les collectivités ont l'obligation de conclure des conventions pour l'attribution des subventions d'un montant supérieur à **23 000 euros par an**,

En application de ces dispositions, un projet de convention a été établi avec le club ci-dessous, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2022.

Sur proposition de Monsieur LAHOTTE, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, :

- d'approuver le projet de convention liant la commune au « Rugby Club Thonon Chablais Léman »,
- et d'autoriser M. le Maire à la signer.

SOCIETE NAUTIQUE DU LEMAN FRANÇAIS - CONVENTIONNEMENT POUR SUBVENTIONS

Considérant que les collectivités ont l'obligation de conclure des conventions pour l'attribution des subventions d'un montant supérieur à **23 000 euros par an**,

En application de ces dispositions, un projet de convention a été établi avec le club ci-dessous, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2022.

Sur proposition de Monsieur LAHOTTE, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, :

- d'approuver le projet de convention liant la commune à la « Société Nautique du Léman Français »,
- et d'autoriser M. le Maire à la signer.

THONON ATHLÉTIC CLUB - CONVENTIONNEMENT POUR SUBVENTIONS

Considérant que les collectivités ont l'obligation de conclure des conventions pour l'attribution des subventions d'un montant supérieur à **23 000 euros par an**,

En application de ces dispositions, un projet de convention a été établi avec le club ci-dessous, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2022.

Sur proposition de Monsieur LAHOTTE, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, :

- d'approuver le projet de convention liant la commune au « Thonon Athlétic Club »,
- et d'autoriser M. le Maire à la signer.

TAC HANDBALL - CONVENTIONNEMENT POUR SUBVENTIONS

Considérant que les collectivités ont l'obligation de conclure des conventions pour l'attribution des subventions d'un montant supérieur à **23 000 euros par an**,

En application de ces dispositions, un projet de convention a été établi avec le club ci-dessous, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2022.

Sur proposition de Monsieur LAHOTTE, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, :

- d'approuver le projet de convention liant la commune à l'association « TAC Handball »,
- et d'autoriser M. le Maire à la signer.

----- Fin du document -----